



L'accaparement des terres en Afrique et les nouvelles politiques alimentaires

Introduction

«L'Afrique est à vendre», comme le disent certains; un «accaparement des terres» est en cours. D'autres sont plus prudents et parlent «d'acquisitions de terres à grande échelle», tandis que la Banque mondiale souligne par euphémisme «l'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde». Quelle que soit la terminologie ou l'idéologie en vigueur, il est désormais largement prouvé que de vastes étendues de terre agricole africaine sont attribuées à des investisseurs, généralement sur base de baux à long terme, à un prix inédit depuis plusieurs dizaines d'années et même depuis la période coloniale. Étant donné que ces terres sont souvent acquises pour assurer les besoins futurs en nourriture et en carburant de pays étrangers, on ne s'étonnera pas du fait que les pays plus riches et plus puissants soient accusés de néocolonialisme dans le but d'annexer les ressources naturelles et essentielles du continent.

Il n'existe aucune série de données détaillant exactement l'ampleur et la répartition du

phénomène, mais les principales études menées jusqu'ici confirment toutes que l'Afrique est le centre mondial de l'accaparement des terres. L'étude publiée par la Banque mondiale en septembre 2010 a identifié 45 millions d'hectares faisant l'objet de négociations en vue de leur attribution rien qu'en 2009, dont 70% (environ 32 millions d'hectares) en Afriqueⁱ. Une nouvelle étude de la Coalition internationale pour l'accès à la terre laisse entendre que le véritable chiffre pourrait être beaucoup plus élevé, soit d'environ 80 millions d'hectares, dont 64% (environ 50 millions d'hectares) en Afriqueⁱⁱ.

Pourquoi? quels sont les moteurs?

La cause de l'augmentation spectaculaire des acquisitions de terres en Afrique et ailleurs est liée à ce qu'exprime l'expression anglaise: «Triple F Crisis» (la crise des trois F): food (nourriture), fuel (carburant) et finance.

Le premier facteur est la crise alimentaire. La flambée des prix des denrées alimentaires en 2007-2008 a montré la vulnérabilité des pays importateurs de denrées face aux fluctuations

des marchés mondiaux des matières premières. Celle-ci a poussé plusieurs pays, dont les pays du Golfe et certains pays d'Asie orientale, à réévaluer leurs stratégies et à sécuriser des terres et de l'eau en dehors de leur territoire en vue d'assurer outremer la production de nourriture pour leur population croissante. Cette crise alimentaire a plongé dans la faim cent millions de personnes supplémentaires partout dans le monde et la plupart n'ont pas encore récupéré. Cette situation a retardé de plusieurs années les efforts de développement en vue de la réalisation du premier Objectif du millénaire pour le développement: l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim.

La crise pétrolière est le deuxième facteur. L'augmentation et la fluctuation des prix du pétrole en 2007-2009, ainsi que la prise de conscience que nous avons peut-être atteint le pic de la production pétrolière, ont fortement encouragé les entreprises à acheter des terres pour la culture d'agrocarburants ou de biocarburants.

Les principales matières premières concernées sont le jatropha, l'huile de palme, le maïs et le soja pour le biodiesel et la canne à sucre pour le bioéthanol. La ruée sur les biocarburants est encore accrue par des politiques telles que celle fixée par l'Union européenne qui vise à atteindre 10% de contenu renouvelable dans ses réserves de carburant d'ici 2020, un objectif qui crée à lui seul une demande très importante de ressources renouvelables. Au niveau mondial, la Banque mondiale a constaté que 21% des transactions foncières en 2009 concernaient la production de biocarburants, tandis que la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) se base sur des chiffres plus récents et parle d'une proportion plus élevée de 44%. Il y a aussi une différence régionale marquée, l'Afrique australe

étant considérée comme «le nouveau Moyen-Orient des biocarburants»ⁱⁱⁱ.

La crise financière est le troisième facteur. L'implosion des marchés financiers internationaux fin 2009 et la récession qui s'en est suivi, a conduit les investisseurs à considérer ces marchés comme volatils et risqués. Bon nombre d'entre eux ont voulu investir dans des actifs plus tangibles et se sont tournés vers les terres agricoles, se disant que la demande croissante pour des denrées alimentaires et du carburant en ferait un investissement sûr dans un système mondial de plus en plus imprévisible. Si certains ont peut-être des plans à long terme pour ces investissements, d'autres sont clairement des spéculateurs, qui escomptent des bénéfices à court terme. Des groupes de capital-investissement ont créé des «fonds de terres agricoles» en achetant des portefeuilles de terres dans de nombreux pays et promettaient à leurs clients un retour de 30% par an sur une période de cinq ans. Ce chiffre n'a aucun rapport avec la production agricole effective, mais est basé sur des terres achetées à bas prix et un pari sur la croissance prévue de la demande de terres agricoles, qui créera des marchés secondaires permettant de transférer ultérieurement ces baux à d'autres acheteurs.

Certains analystes identifient désormais un quatrième facteur: la croissance des marchés du carbone. La Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD- Reducing Emissions from Deforestation and Degradation) est un outil qui souligne l'importance stratégique du contrôle des terres forestières – et la plus grande partie de la savane africaine peut être considérée comme une forêt naturelle à cet égard. En plus d'acquérir des terres cultivables, les investisseurs cherchent donc aussi des terres sans la volonté de les cultiver, en vue de gagner des crédits carbone.

Pourquoi l'Afrique?

Les raisons expliquant cet engouement pour l'Afrique ne font pas l'unanimité. Certains avancent que les terres africaines sont vides et disponibles. Une grande partie des terres africaines est sous-utilisée et prête à être commercialisée, selon le rapport publié par la Banque mondiale en 2009 et intitulé «Le réveil en Afrique d'un géant assoupi: perspectives de l'agriculture commerciale dans la zone de savane guinéenne et au-delà». Ce rapport affirme que cette région de la savane guinéenne – qui s'étend sur la plupart de l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, sur la Corne et via une bonne partie de l'Afrique centrale et de la côte orientale, jusqu'au Mozambique – constitue «l'une des plus grandes réserves de terres agricoles sous-exploitées au monde»^{iv}; une réserve qui s'avérera indispensable pour répondre à la demande accrue de denrées alimentaires de la population mondiale qui s'élèvera à neuf milliards d'habitants d'ici 2050. La Banque affirme qu'en raison de la faible densité de population et de la mobilité réduite, une bonne part de cette commercialisation devra être basée sur une agriculture commerciale à grande échelle.

La terre est bon marché, voire gratuite

L'attrait des investisseurs pour l'Afrique s'explique aussi par le fait que la terre y est très bon marché, voire parfois gratuite, une thèse qui est soutenue tant par les partisans que les opposants aux transactions foncières. Les groupes de capital-investissement vendent leurs fonds de terres agricoles africaines à des clients potentiels en soulignant que la terre sur ce continent est «sous-valorisée» et représente, donc, un excellent investissement. En effet, quel est le prix «du marché» d'une terre coutumière vidée de ces habitants et mise en bail par un

gouvernement? De nombreuses transactions portent sur des baux renouvelables de vingt-cinq, cinquante, voire nonante-neuf ans, en échange de petits paiements à l'ordre du gouvernement national, provincial ou local. Parfois, une indemnisation unique pour la population locale est demandée – accompagnée, bien entendu, de la promesse d'emplois et de la construction de nouvelles infrastructures. Mais après la vente du terrain, il reste très difficile de faire respecter ces promesses, d'autant plus que les choix des investisseurs quant aux modalités et à l'ampleur des investissements sont déterminés par des facteurs qui échappent totalement aux gouvernements d'accueil.

Mais la terre n'est pas vide

Des preuves de plus en plus nombreuses montrent que les terres attribuées via un bail à long terme ou des concessions aux investisseurs sont déjà occupées et utilisées – le plus souvent par les 80 millions de petits paysans africains qui satisfont à la plupart des besoins alimentaires de l'Afrique et produisent 30% de son PIB. Alors que des discours très influents tentent de rationaliser ce genre de transactions en soulignant que les terres visées sont «inutilisées» ou «en friche», les études de cas laissent supposer que ces termes reflètent souvent une évaluation de la productivité, et non de l'existence, de l'utilisation actuelle des terres.

L'Institut international pour l'environnement et le développement, par exemple, a constaté qu'en Éthiopie toutes les attributions de terres enregistrées à l'agence nationale de promotion des investissements sont classées comme portant sur des «friches», sans utilisateurs préexistants. Mais, dans un pays qui compte près de 75 millions d'habitants vivant pour la plupart en zones rurales^v, ce classement formel est discutable. En effet, la rotation des cultures et le pâturage en saison sèche sont très répandus

dans ces régions, mais n'ont été reconnus par aucune autorité officielle en charge de la mise en bail des terres. Aujourd'hui, un nombre croissant d'études de cas plus détaillées montrent à quel point les petits agriculteurs ont été déplacés, les éleveurs nomades ont perdu leurs pâturages et les populations rurales ont perdu l'accès aux ressources foncières collectives indispensables. En somme, même les terres qui ne sont pas cultivées sont souvent utilisées et importantes pour la survie des communautés locales. Les discours sur les «terres vides» sont donc profondément et dangereusement trompeurs.

La Banque mondiale espérait que la commercialisation se concentre sur des régions plus marginales, entraînant ainsi la production des terres inutilisées ou sous-exploitées et partant, une augmentation de la production globale. Cependant, les études montrent aujourd'hui que les investisseurs préfèrent les régions plus arrosées par la pluie et proches des centres urbains et des infrastructures de transport – autrement dit les zones déjà les plus prisées par les petits agriculteurs actuels.

Qui sont les accapareurs?

Alors que tous les regards se tournaient vers les «entreprises étrangères» qui achetaient des terres agricoles, une nouvelle série d'acteurs est apparue, allant des grandes sociétés multinationales aux fonds souverains (notamment d'Europe et des pays du Golfe), en passant par les fonds privés de capital-investissement et autres institutions financières. Cette vague récente «d'accaparement des terres» n'est pas seulement le fait d'acteurs européens et nord-américains en quête de transactions foncières agricoles, mais aussi de plus en plus de transactions «sud-sud», où les pays BRICA (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique

du Sud) gagnent en importance. Lors de la récente Conférence internationale sur l'accaparement mondial de terres organisée par la Land Deal Politics Initiative (LDPI, Initiative de recherche sur la dimension politique des grandes transactions foncières) à l'Université de Sussex, au Royaume-Uni, plusieurs études de cas détaillées ont montré comment certaines puissances économiques régionales émergent pour devenir des acteurs à part entière, comme le Brésil en Amérique latine, l'Afrique du Sud en Afrique, la Chine (ainsi que l'Inde et la Corée du Sud) en Asie, et. Il faut s'attendre à ce que la montée en puissance de ces régions influe sur l'ancienne dynamique Nord-Sud et crée de nouvelles opportunités, qui peuvent, à leur tour, entraîner de nouvelles menaces et dynamiques dont il faudra tenir compte.

En outre, alors que les acteurs «étrangers» accaparaient toute l'attention internationale, de nouvelles preuves ont montré que bon nombre de transactions foncières ont été garanties par le capital national. Ce dernier opère sous la forme de sociétés privées, parfois en association avec des compagnies publiques d'investissement et autres parastatales, ou encore en association avec des sociétés et des financiers étrangers. Et même si la terre est attribuée à des sociétés privées, ce sont les États eux-mêmes (généralement les gouvernements nationaux) qui se chargent «d'accaparer» les terres des citoyens qui ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits. Toutefois, le plus important n'est pas l'identité des investisseurs, mais plutôt la nature des transactions, les types de changement d'utilisation des sols qu'elles entraînent et comment ceux-ci contribuent à modifier fondamentalement la structure de ces économies largement agraires. Qui gagne, qui perd et qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir de la pauvreté et des économies rurales en Afrique?

Des controverses en terrain miné

Bon nombre de personnes ont critiqué le niveau élevé de corruption nécessaire pour effectuer des transactions foncières sécurisées à grande échelle, mais les problèmes vont bien au-delà de la corruption. En effet, le changement d'utilisation des sols peut modifier la production alimentaire pour les marchés locaux et donc réduire la disponibilité de denrées alimentaires. En outre, les menaces pesant sur la biodiversité et la perte de services écosystémiques sont une autre préoccupation. Les grandes transactions commerciales entraînent généralement le transfert d'usages multiples des terres, telles que la rotation des cultures et l'usage limité des produits forestiers, vers la déforestation et la monoculture.

Mais les transactions foncières soulèvent plusieurs autres débats fondamentaux, dont quatre sont soulignés ici : les droits fonciers,

l'égalité des sexes, l'eau et les traités bilatéraux d'investissement.

Les droits fonciers sont une condition préalable à toute transaction foncière légitime. Dans de nombreux cas, les droits fonciers des usagers existants ont cependant été violés. Cette tendance a été largement répandue, pas seulement en Afrique, où la plupart des gens possèdent la terre sur base d'un droit d'occupation coutumier, mais aussi en Asie et en Amérique latine. Les transactions foncières ont provoqué des pertes, mais pas uniquement de terres cultivées où la production alimentaire pour la consommation et pour les marchés locaux est désormais déplacée. En effet, même lorsque la terre n'est pas cultivée, les chercheurs et organisations non gouvernementales ont souligné l'impact dévastateur des transactions foncières sur les communautés pastorales des régions d'Afrique de l'Ouest, ainsi que dans la Corne de l'Afrique (notamment au Kenya, en Éthiopie et au Soudan), où leurs pâtures coutumières ont été privatisées et clôturées.

Encadré 1 : Des revendications en conflit au Kenya

Au Kenya, le delta du fleuve Tana, un haut-lieu de la biodiversité, est le foyer de petits agriculteurs (Pokomo) et d'éleveurs nomades (Oromo et Wardei). Le delta est plus menacé que jamais, entreprises et organisations étrangères se ruant sur ses richesses pour exporter des récoltes, des biocarburants et des minerais. À ce jour, 40 000 hectares ont été affectés à la plantation de cannes à sucre en monoculture et d'autres transactions proposées prévoient notamment 90 000 hectares pour une société de biocarburant canadienne qui veut y cultiver du *jatropa curcas*, 120 000 hectares dédiés à des cultures alimentaires pour le Qatar et 20 000 hectares pour une compagnie minière canadienne qui veut extraire du titane. Alors que le delta offre d'immenses services écosystémiques au pays et assure les moyens de subsistance de ses habitants, ces évolutions risquent de conduire à l'effondrement de la plupart de ces services, au déplacement des agriculteurs sédentaires et à la clôture des pâturages des éleveurs. Plus de 25 000 habitants vivant dans 30 villages seront expulsés de leurs terres ancestrales rien que pour la première de ces transactions.

Source: Nunow, Abdirezak. 2011. The Dynamics of Land Deals in the Tana Delta, Kenya. Document présenté lors de la Conférence internationale sur l'accapement mondial des terres à l'Université du Sussex, au Royaume-Uni, du 6 au 8 avril 2011.

Encadré 2: Des biocarburants en Tanzanie

En Tanzanie, 640 000 hectares ont été affectés à la production de biocarburants – *jatropha curcas*, canne à sucre et huile de palme – et les investisseurs potentiels ont introduit une demande pour un total de 4 millions d’hectares. Les zones visées sont des régions forestières dont les villageois dépendent pour leur alimentation et leurs pâturages – une source essentielle de moyens de subsistance. Bien que le «Village Land Act» de 2009 relatif aux terres sous régime communautaire exige que la population soit indemnisée pour toute perte de terres, les processus de consultation à ce sujet et la fixation du niveau et des modalités de paiement de cette indemnisation sont très contestés, notamment parce qu’une bonne part de l’indemnité est versée aux autorités publiques, plutôt qu’à la population locale. Les investissements axés sur la sous-traitance des cultures auraient engendré moins de conflits et bénéficié d’un meilleur soutien local. Suite aux nombreuses contestations contre l’affectation des terres aux investisseurs en biocarburants et aux preuves de la spoliation des populations, le gouvernement a imposé un moratoire sur les nouveaux projets et élaboré – en concertation avec la société civile – une série de directives nationales en matière de biocarburants («National Biofuels Guidelines») pour répondre aux préoccupations concernant le déplacement des populations locales et le glissement de la production alimentaire vers la production de carburant.

Source: Sulle, Emmanuel et Fred Nelson. 2009. Biofuels, land access and rural livelihoods in Tanzania. Londres: Institut international pour l’environnement et le développement.

Malgré les discours sur «l’accapement des terres par les étrangers», ce sont le plus souvent les gouvernements nationaux – mais parfois aussi les autorités régionales ou locales, les chefs traditionnels et autres institutions ou personnalités puissantes – qui s’accaparent des terres. C’est pour cette raison qu’une certaine forme d’enregistrement des droits fonciers coutumiers protégerait les petits exploitants en empêchant les gouvernements de les déplacer au profit des investisseurs, même si les expériences antérieures montrent que l’officialisation des terres coutumières en Afrique n’est pas chose simple.

Encore plus inquiétant: plusieurs études ont montré que les nouveaux investisseurs privilégient les pays d’accueil où la gouvernance est faible, les politiciens corruptibles et les droits fonciers des utilisateurs faibles, tant d’un point de vue juridique que dans la pratique. Plutôt que de chercher des environnements politiques

sûrs (que certains pourraient privilégier), ils sont justement nombreux à préférer les destinations où la population locale peut être facilement évacuée de ses terres. C’est l’une des principales conclusions du rapport de la Banque mondiale: en examinant quatorze pays sur trois continents, elle a constaté une forte corrélation négative entre la bonne gouvernance en matière de droits fonciers et l’intérêt des investisseurs. Bref, pour de nombreux investisseurs (pas pour tous, bien entendu), il est plus facile et moins onéreux de s’appuyer sur le déplacement des populations locales que d’entrer en négociation et en partenariat avec elles.

Le **genre** est l’un des critères les plus importants qui permet de comprendre l’impact réel, et la diversité des conséquences, des transactions foncières. Comme le montre une étude récente de l’Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), ce sont très probablement les femmes qui subiront le

plus de conséquences, en raison de leur rôle de premier plan dans l'approvisionnement du ménage en nourriture. En revanche, les hommes sont plus susceptibles de bénéficier de l'accès à l'emploi dans les plantations ou dans les usines de transformation^{vi}. Lorsque les populations sont déplacées, ce sont essentiellement les femmes qui doivent assurer le coût de la reconstitution des moyens de subsistance et de la reproduction sociale, ce qui risque de nuire davantage encore à l'égalité entre les hommes et les femmes. Croire que tous les habitants d'une communauté rurale sont égaux face aux avantages ou souffrances est faux. Les politiques doivent donc comprendre la différenciation sociale et intégrer la dimension de genre dans l'élaboration d'alternatives adéquates.

L'eau est un facteur central, mais souvent ignoré, des transactions foncières. Le droit des investisseurs d'accéder à l'eau nécessaire pour cultiver les terres acquises est partie intégrante des baux fonciers, mais n'est que rarement payé. La plupart des investisseurs privilégient les terres offrant un bon accès à l'eau et à l'irrigation potentielle: contrairement aux prévisions de la Banque mondiale en faveur d'une commercialisation de la zone de la savane guinéenne, les investissements s'intéressent peu aux cultures pluviales. Étant donné, qu'on prévoit une pénurie d'eau de plus en plus grande sur l'ensemble du continent, il faut que la recherche se penche sur l'impact des transactions foncières sur les autres utilisateurs de l'eau – tant aujourd'hui que dans le futur. La présence de grands consommateurs d'eau industriels attisera probablement des conflits entre utilisateurs concurrents – comme on a déjà pu le constater dans les régions volatiles autour du lac Tchad qui se tarit^{vii}.

Les traités bilatéraux d'investissement deviennent rapidement les documents les plus

importants qui régissent les rapports de pouvoir entre investisseurs et gouvernements nationaux. L'Institut international du développement durable (IIDD) de Genève a constaté que les termes des transactions foncières et des cadres légaux qui les régissent imposent des restrictions dans des domaines importants des politiques, tels que la terre, l'alimentation, l'agriculture et le commerce^{viii}. Plus simplement, les gouvernements africains signent des accords qui leur lieront les mains quant aux changements politiques nécessaires pour les prochaines années, voire les prochaines décennies. L'expérience de l'arbitrage international des différends entre investisseurs et gouvernements nationaux montre que les droits des investisseurs d'exporter leurs produits (même en période de pénurie alimentaire) et d'utiliser l'eau (malgré la perspective des pénuries d'eau croissantes) l'emportent généralement sur le droit des gouvernements de protéger les besoins de base de leurs citoyens. La plupart des contrats entre gouvernements et investisseurs ne stipulent pas que les investisseurs doivent vendre leur production sur le marché intérieur et tout effort gouvernemental visant à restreindre les exportations en période de pénurie alimentaire grave serait probablement illégal en vertu du droit des investissements et du commerce internationaux.

Les implications pour l'avenir

Tous les éléments ci-dessus produisent un spectre inquiétant, qui nourrit l'indignation face aux actions des investisseurs, des gouvernements nationaux et des élites locales. Il se pourrait bien que nous soyons témoins sur l'agriculture africaine qui engendrera le déplacement de certaines des populations les plus démunies et menacera la production et la sécurité alimentaires locales au profit de

systèmes de production intensive entraînant le déplacement de la main-d'œuvre. Le plus souvent pour des denrées alimentaires et d'autres biens à destination des marchés étrangers.

Cette évolution apparaît comme l'antithèse d'une réforme foncière, étant donné qu'elle concentre la terre dans un moins grand nombre de mains, et d'une réforme agraire, car elle fait pencher la balance en faveur de ceux qui contrôlent les marchés des intrants et des produits et met en péril l'autosuffisance. Nous sommes dans une situation très paradoxale puisque ces changements se déroulent justement au moment où l'Union africaine, entre autres, adopte une vision de la commercialisation agricole axée sur les petits exploitants et une «révolution verte en Afrique». Pourtant cette période – caractérisée par la conjoncture d'échecs des marchés alimentaires, pétroliers et financiers à l'échelle de la planète et d'une faible gouvernance en matière de droits fonciers en Afrique – risque d'observer un rétrécissement des modes d'accumulation des terres et une diminution de la sécurité alimentaire en Afrique.

Les réponses politiques

Au niveau mondial multilatéral, trois cadres ont été proposés. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est le fer de lance d'une initiative conjointe de plusieurs organisations pour la mise en place d'une série de Directives volontaires pour la gouvernance responsable des droits à la terre et aux autres ressources naturelles («directives volontaires»). Le premier projet, publié en avril 2011, était le fruit de plusieurs années de consultations entre gouvernements et organisations de la société civile sur chaque continent et dans différentes régions. Ces

directives ont adopté une approche orientée sur le respect des droits de l'homme, s'appuyant sur la législation existante en matière de droits de l'homme et axée sur la sécurisation des droits des utilisateurs existants.

De leur côté, la Banque mondiale et ses partenaires ont proposé une série de sept principes pour un investissement agricole responsable, représentant un code de conduite destiné aux investisseurs et à leurs soutiens financiers («principes IAR»). Cette série de principes se fonde sur les modèles de responsabilité sociale des entreprises des tables rondes pour le soja et l'huile de palme et met l'accent sur la consultation des communautés locales. Mais cette proposition émane de technocrates au sein de la banque et d'autres institutions. Aucun groupe de la société civile n'a été impliqué dans leur élaboration, aucune disposition ne serait contraignante et on ne sait pas très bien quelle institution pourrait ou voudrait être mandatée pour veiller à leur application. À l'heure actuelle, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale examine la possibilité de les ajouter aux directives volontaires.

En réaction à ce débat, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a publié dix principes minimaux pour les investissements fonciers. Ils comportent notamment des exigences de procédure, telles que la participation informée des communautés locales, ainsi que des règles de fonds, telles que le partage des bénéfices et la garantie que les obligations en matière de droits de l'homme l'emportent sur les transactions foncières. Le rapporteur affirme qu'il n'est pas correct d'opposer l'efficacité de l'agriculture industrielle à grande échelle à celle des petites exploitations du secteur actuel. Une telle comparaison nous induit en erreur. En effet, compte tenu de

l'abandon des petites exploitations agricoles pendant plusieurs décennies – d'abord par les gouvernements nouvellement indépendants, puis par les États soumis aux programmes d'ajustement structurel imposés par des bailleurs de fonds – le secteur actuel des petites exploitations ne reflète nullement son vaste potentiel de croissance et partant, de diminution de la pauvreté^{ix}. Le fait que les populations survivent de cette manière montre leur manque d'alternatives réalistes et c'est pour cette raison que leur déplacement au profit de nouveaux régimes de production est inadmissible.

À l'intérieur de l'Afrique, plusieurs processus en cours se recourent. L'Union africaine, après avoir adopté les Directives pour les politiques foncières de l'UA en 2009, collabore avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour que ces principes soient opérationnels au niveau régional et dans les États membres. Ces organismes soulignent que les législations et les politiques doivent être renforcées pour protéger les exploitants des terres.

Le Parlement panafricain organise une série de réunions par le biais des Commissions économiques régionales (CER) en Afrique australe, orientale, centrale et occidentale pour informer les parlementaires de ces régions au sujet de l'accaparement des terres et envisager une réponse législative et politique.

Plusieurs organisations de la société civile – Action Aid, Oxfam, la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) – travaillent avec des associations locales de paysans pour élaborer des réponses et des propositions alternatives en matière de réglementation des transactions foncières. Elles plaident en faveur d'une politique agricole davantage axée sur les petits exploitants et demandent que les investissements mettent

l'accent sur les paysans existants, plutôt que sur la terre. Certaines mesures se fondent sur l'Appel de Dakar contre les accaparements de terres, adopté au Forum social mondial du Sénégal en février 2011.

En Europe également, des campagnes menées par FIAN International (FoodFirst Information and Action Network), le Transnational Institute (TNI) et leurs partenaires, appellent les citoyens européens à «voir où va leur argent» et à poser des questions critiques aux banques et entreprises européennes, pour découvrir quelles acquisitions foncières dans les pays en développement sont financées par leurs investissements et leurs habitudes de consommation, ainsi que le coût réel de celles-ci.

Fondamentalement, les débats en matière d'accaparement des terres – dans toute leur diversité – donnent lieu à deux positions différentes. Dans le premier cas, la difficulté consiste à assurer la bonne gouvernance et établir des institutions solides pour que les transactions soient conclues de manière responsable et que les investisseurs soient tenus de rendre des comptes. Autrement dit, les transactions foncières à grande échelle peuvent être réformées et produire des résultats gagnant-gagnant. Cette position est notamment soutenue par la Banque mondiale et l'Agence des États-Unis pour le développement international.

Mais d'autres affirment que la «bonne gouvernance» ne suffit pas. Comme l'a précisé le Rapporteur spécial des Nations Unies, Olivier de Schutter, ce point de vue – qui sous-tend les propositions RAI – se base sur l'idée de «détruire la paysannerie mondiale de manière responsable». Selon ce dernier, une simple réglementation ne suffira pas à infléchir les excès de la corruption en matière d'accaparement des terres. Il faudra mettre en place une alternative substantielle qui

donne une nouvelle orientation au changement agraire et qui s'oppose au contrôle industriel de la production et de la distribution alimentaires. Et enfin, cette alternative devra encourager les types d'agriculture inclusifs qui seront plus favorables aux pauvres, basés sur les petites exploitations et contribueront à réduire la pauvreté et à éliminer la faim.

Conclusion

L'Afrique, un continent dévasté par l'insécurité alimentaire chronique, est désormais considérée comme le futur grenier à blé du monde et devra contribuer à satisfaire ses propres besoins alimentaires croissants. Or, en tirant profit de l'accaparement de terres et de l'eau à bon marché, les investisseurs à grande échelle déplacent l'utilisation et les utilisateurs des terres, ce qui risque d'aggraver les problèmes déjà dramatiques de la pauvreté et de la faim en milieu rural.

L'augmentation de «l'accaparement de terres» ou des «investissements agricoles responsables» en Afrique est sans aucun doute l'un des grands défis de notre époque en ce qui concerne le développement du continent. Les transactions conclues aujourd'hui redessinent la carte de la production et de la distribution alimentaires en Afrique et dans le monde. Ce qui se passera au cours des prochaines années – accélération ou marche-arrière, réglementation ou laissez-faire, meilleure gouvernance ou refonte des politiques agricoles – déterminera largement l'avenir de la pauvreté et de la faim en Afrique.

Notes

ⁱ Banque mondiale, L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter des bénéfices équitables à long terme?, Washington DC: Banque mondiale, 2010.

ⁱⁱ Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), «Pressions commerciales sur la terre», présentation Powerpoint à la Conférence internationale sur l'accaparement mondial de terres organisée par la Land Deal Politics Initiative (LDPI, Initiative de recherche sur la dimension politique des grandes transactions foncières) à l'Institut des études sur le développement de l'Université du Sussex, Royaume-Uni, 6-8 avril 2011, 2010.5.

ⁱⁱⁱ Richardson B, «Big Sugar in southern Africa: rural development and the perverted potential of sugar/ethanol exports», *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 4, 2010, pp. 917-938.

^{iv} Banque mondiale, Le réveil en Afrique d'un géant assoupi: Perspectives de l'agriculture commerciale dans la zone de savane guinéenne et au-delà, Washington DC, Banque mondiale, 2009, p. 2.

^v Lorenzo C, Vermeulen S, Leonard R & Keeley J, Accaparement des terres ou opportunités de développement? Investissements agricoles et transactions foncières internationales en Afrique. Londres/Rome: Institut international pour l'environnement et le développement, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et Fonds international de développement agricole, 2009.

^{vi} IFPRI (Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires), Grandes transactions foncières et spécificités de genre, Politiques alimentaires en perspective, Washington DC: IFPRI, avril 2010.

^{vii} Woodhouse P & Ganho A.S, «Is Water the Hidden Agenda of Agricultural Land Acquisition in sub-Saharan Africa?», Document présenté à la Conférence internationale sur l'accaparement mondial des terres organisée par la Land Deal Politics Initiative (LDPI, Initiative de recherche sur la dimension politique des grandes transactions foncières) à l'Université du Sussex, au Royaume-Uni, du 6 au 8 avril 2011.

^{viii} Mahnaz M, «Foreign investment into agriculture: Investment Treaties and the ability of governments to balance rights and obligations between foreign investors and local communities», Document présenté à la Conférence internationale sur l'accaparement mondial des terres organisée par la Land Deal Politics Initiative (LDPI, Initiative de recherche sur la dimension politique des grandes transactions foncières) à l'Université du Sussex, au Royaume-Uni, du 6 au 8 avril 2011.

^{ix} De Schutter O, «How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland», *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 2, mars 2011, pp. 249-279. Sources: Ruth Hall est maître de recherche à l'Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies (PLAAS) de l'Université du Cap-Occidental en Afrique du Sud.

Remerciements :

Ce Point Info a été rédigé par **Ruth Hall** du **Future Agricultures Consortium**. **David Hughes** est le rédacteur en chef. Pour en savoir plus au sujet de cette série de Points Infos, visitez www.future-agriculture.org

Future Agricultures Consortium vise à encourager un débat critique et un dialogue politique sur l'avenir de l'agriculture en Afrique. Le Consortium est un partenariat entre plusieurs organisations africaines et anglaises axées sur la recherche. Secrétariat de Future Agricultures Consortium, Université du Sussex, Brighton BN1 9RE, Royaume-Uni.

T +44 (0) 1273 915670 E info@future-agricultures.org

Future Agricultures invite les lecteurs à citer ou à reproduire ses documents dans leurs propres publications. En échange, Future Agricultures Consortium demande d'être cité en référence et de recevoir une copie de ladite publication.

Funded By



Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement britannique.